

COMMUNE DE LANDEHEN

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021

COMPTE-RENDU

Investissements 2021 – plan de relance et demandes de subventions

Le Conseil municipal a pris connaissance du plan « France Relance » avec la mise en place notamment :

- des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) à signer avant le 30 juin 2021
- le Plan de relance du Département « Investir en Côtes d’Armor »
- les financements complémentaires :
 - la DETR (Dotation d’Equipeement des Territoires Ruraux)
 - La DSIL (Dotation de Soutien à l’Investissement Local) et sa part exceptionnelle dans le cadre des CRTE
 - L’Agence Nationale du Sport (ANS)
 - Les Certificats d’Economie d’Energie : CEE
 - Les prêts, fonds propres de la caisse des dépôt - banque des territoires
 - Les Fonds européens : Feder
 - Les fonds régionaux : CPER (contrat Plan Etat région)

Le Conseil Municipal a inscrit les investissements de la Commune dans cette dynamique tout en mettant l’accent sur les difficultés de mise en œuvre des projets dans les délais impartis en raison des contraintes liées à la crise Covid 19, du faible niveau actuel d’information des structures d’aide auprès des collectivités, du temps nécessaire à l’étude et la mise en œuvre d’un projet réunissant des problématiques diverses : performance énergétique, adaptation sanitaire, accessibilité….

Subventions voyages – stages – activités scolaires

Le Conseil municipal a maintenu les critères d’octroi de subventions pour les voyages – stages – activités scolaires :

- Aux enfants de primaire domiciliés à Landéhen et scolarisés à l’école privée Saint-Joseph et en école primaire publique extérieure, et ce à raison de 4 € par jour (dans la limite de 10 jours par année scolaire), ainsi qu’aux enfants domiciliés à l’extérieur mais scolarisés à l’école privée Saint-Joseph de la Commune.
- Aux jeunes, dans le cadre scolaire et étudiant, qui participent à un séjour/stage à but humanitaire à raison de 80 € pour le 1^{er} mois et 40 € par mois supplémentaire avec une présentation au Conseil Municipal à l’issue du stage.

Déclassement d’un délaissé de voie communale

Le Conseil Municipal a autorisé Madame La Maire à signer l’acte de vente d’un délaissé de voie communale au lieu-dit le Moulin de la Ville Commault.

COMMUNE DE LANDEHEN

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021

Programme de sécurité et d'accessibilité - circulation place du Bourg – rue dite des « Dames »

Le conseil Municipal a décidé, après rencontre et échanges avec les riverains, de modifier les conditions de circulation Place du Bourg dans la rue dite « des Dames », avec la :

- La mise en place d'un sens interdit à son intersection avec la rue de Bon Abri complété dans un premier temps par un aménagement transitoire.
- La mise en place d'un panneau voie sans issue après l'entrée du parking, en venant de la rue de la Fontaine.

Ces mesures, préconisées par l'ADAC (Agence d'Appui aux Collectivités Territoriales) font suite à la mise en place de l'écluse aux abords de l'entrée de cette rue ainsi que le constat de l'importance croissante de circulation occasionnant une augmentation de l'insécurité.

Mobilier urbain endommagé

Le Conseil Municipal a autorisé Madame La Maire à émettre un titre de recette pour le remboursement des frais engagés par la Commune pour le remplacement d'un panneau endommagé par un tiers.

Affaires communautaires – Rapports 2019 relatifs au prix et à la qualité des services publics : assainissements collectif et non collectif, eau potable, ordures ménagères.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics cités ci-dessus, services de la compétence de Lamballe Terre & Mer ont été présentés au conseil municipal.

Les rapports sont également mis à la disposition du public en mairie.

Transfert de pouvoirs de police du Maire

Madame La Maire a informé le Conseil Municipal de ses pouvoirs de police spéciale qui ont été transférés au président de l'EPCI :

- la police de la réglementation de l'assainissement (règlements d'assainissement, dérogations au raccordement au réseau public de collecte...)
- la police de la réglementation de la collecte des déchets ménagers (règlements de collecte des déchets)

Affiché le 15 janvier 2020